



## URBANISME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demanderesse est **Madame Ayse Ozyurt, domiciliée rue des Franchimontois 106/0201 à 4821 Dison.**

Le terrain concerné est situé rue des Franchimontois 110/112 à 4821 Andrimont et est cadastré Andrimont (2) section A n° 560 W 5 et 560 X 5.

Le projet consiste en la régularisation et la transformation d'un immeuble comprenant 4 logements, la régularisation d'un volume "véranda" de buanderie au deuxième étage et le cimentage de façades et présente les caractéristiques suivantes : demande de permis impliquant une dérogation à la zone d'activité économique industrielle du plan de secteur de Eupen-Verviers, adopté par l'Arrêté Royal du 23/01/1979.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, alinéa 2 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service de l'urbanisme, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison, le mardi 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h à 16h00, le lundi après-midi sur rendez-vous et ainsi que les lundis 22/04/2024 et 29/04/2024 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous.

Pour les consultations sur rendez-vous, celui-ci doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'urbanisme, téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be.

**L'enquête publique est ouverte le 22/04/2024 et clôturée le 06/05/2024.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison
- par télécopie au numéro : 087/34.15.87
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be
- remises à la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou à l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve au Service de l'Urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **P/2024/41 - Réclamation**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service de l'Urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison: le **06/05/2024 à 9h**.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, Service de l'Urbanisme, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison.